conseil d'analyse économique

Focus

N° 065-2021
Septembre 2021

La situation financière des PME/TPE en août 2021 au vu de leurs comptes bancaires

Anne Epaulard, Étienne Fize, Titouan Le Calvé, Philippe Martin, Hélène Paris, Kevin Parra Ramirez et David Sraer(*)

À partir d'un échantillon de plus de 100 000 comptes bancaires d'entreprises individuelles, TPE et PME du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, nous retraçons l'évolution de leur situation en termes de trésorerie et de situation financière nette depuis la crise sanitaire et jusqu'en août 2021.

La situation de trésorerie des entreprises s'est nettement améliorée pour la quasi-totalité des secteurs d'activité. Le risque d'illiquidité et donc de forte augmentation des défaillances des TPE et PME à court terme est limité.

L'encours net bancaire donne une indication, partielle, de la situation d'une entreprise en termes de solvabilité : celle-ci s'est améliorée en moyenne depuis la fin de l'hiver 2020 pour les TPE et PME de notre échantillon, mais notre analyse suggère des fortes hétérogénéités qui se sont accrues, tant entre secteurs qu'au sein de chaque secteur. Globalement, la situation a été moins favorable pour les PME, et singulièrement pour les PME du secteur S1 en Île-de-France (secteur le plus affecté par les restrictions sanitaires) en comparaison des TPE. Paradoxalement, les TPE du secteur S1, quelle que soit la région, voient leurs situations financières s'améliorer davantage que les autres TPE. Cela suggère une possible surcompensation de la baisse de leur excédent brut d'exploitation mais cela peut aussi refléter en partie un effet saisonnier. Les TPE semblent avoir été mieux protégées que les PME.

Les entreprises qui ont pris un PGE sont celles qui étaient déjà en situation financière plus difficile avant le choc Covid et pour lesquelles la dette nette bancaire a le plus augmenté pendant la crise. Nos données indiquent qu'environ 40 à 50 % du PGE a été consommé : ces résultats suggèrent que le PGE a été souscrit par des entreprises qui en avaient besoin, et, même si cela doit être considéré avec précaution du fait des limites de nos données, a été utilisé pour éponger des pertes plutôt qu'à financer de l'investissement ou créditer des comptes d'épargne.

Dans certains secteurs ou régions (notamment construction, industrie manufacturière, information et communication, PME dans l'hébergement restauration en Île-de-France) une petite partie des TPE et PME appelle une vigilance particulière. Pour ces entreprises, les risques d'insolvabilité (du fait de l'utilisation de la dette PGE pour financer les pertes de la crise) nous paraissent plus forts que les risques d'illiquidité. Ce constat nous suggère que le retrait des aides dans ces secteurs doit se faire avec prudence. La question de la soutenabilité de la dette pour certaines entreprises de ces secteurs devra être examinée par les différents créditeurs (Banques, État, URSSAF, fournisseurs).

Les données de comptes bancaires du Crédit Mutuel Alliance Fédérale permettront de vérifier dans les mois à venir dans quelle mesure la reprise de l'activité compense la baisse des aides et donc à quel rythme la dette accumulée par certaines des entreprises pourra être remboursée.

Ce Focus est publié sous la responsabilité de ses auteurs et n'engage que ceux-ci.

(*) Respectivement Université Paris-Dauphine et membre du CAE, CAE, CAE, Sciences Po et membre du CAE, CAE, Sciences Po et CAE et Berkeley University et membre du CAE.

Les auteurs souhaitent remercier le Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour ses données et son aide précieuse, ainsi que l'INSEE et le Comité Cœuré avec ils ont eu des échanges fructueux. Ils remercient également la Banque de France pour l'accès à ses données et Quentin Durand qui a participé aux travaux lors de son stage au CAE.

1. Introduction et présentation des données

Un grand nombre de TPE et PME françaises ont en 2020 et 2021 fait l'expérience d'une chute de chiffre d'affaires inédite et dans le même temps d'une baisse de leurs coûts (*via* le mécanisme de chômage partiel en particulier), d'aides financières (*via* le fonds de solidarité) et d'aides de trésorerie (*via* le Prêt garanti par l'État – PGE et le report de charges sociales et fiscales) d'une très grande ampleur. Ces mouvements en sens opposé ont été très hétérogènes à la fois entre secteurs et aussi à l'intérieur des secteurs. Il est encore difficile d'y voir clair sur l'impact combiné de ces chocs et de l'effet de la réponse publique. Au moment où la reprise de l'activité est nette et où les aides aux entreprises sont progressivement retirées, il est important de comprendre dans quelle situation financière les TPE et les PME se trouvent aujourd'hui pour pouvoir détecter des éventuelles poches de fragilité. Pour cela il est essentiel de mener cette analyse en :

- évaluant la situation financière des TPE et PME non seulement du point de vue de leur trésorerie mais aussi de leur dette nette ;
- restant au plus près de la réalité des entreprises, ce qui nécessite d'utiliser des données individuelles ;
- exploitant les données les plus récentes possibles étant donné la rapidité des changements de la situation économique et financière.

Selon les dernières statistiques monétaires et financières de la Banque de France (fin juillet 2021), la dette nette des sociétés non financières aurait quasiment retrouvé son niveau d'avant crise (fin décembre 2019) après avoir connu une hausse relativement modeste en 2020[(1)]. Il reste que ce constat au niveau agrégé peut masquer des situations plus contrastées selon les secteurs d'activité et la taille des entreprises. C'est d'ailleurs ce que révèlent les exercices de simulations sur données individuelles conduits par l'INSEE et la Banque de France, mettant en évidence, pour l'année 2020, l'hétérogénéité des chocs de trésorerie entre secteurs tout comme au sein de chaque secteur (voir encadré 1). Les données de bilans collectées par la Banque de France le confirment : à partir de 200 000 bilans et comptes de résultat allant soit jusqu'à juin 2020 soit jusqu'à décembre 2020, la Banque de France constate que si la trésorerie a augmenté pour une majorité d'entreprises, 14 % des entreprises étudiées subissent à la fois une hausse de leur endettement et une baisse de leur trésorerie, ce qui les classe, selon elle, dans une situation sensible[(2)].

Encadré 1. Comparaison avec les autres études existantes

Notre approche est complémentaire des travaux effectués par la Banque de France et l'INSEE[(1)]. Ces institutions utilisent principalement des données administratives très riches (bilans, TVA, activité partielle, reports de cotisations sociales) pour simuler des chocs sur la situation financière des entreprises tandis que nous analysons les comptes bancaires des entreprises. Leurs données s'arrêtent essentiellement fin 2020, alors que nos données de comptes bancaires professionnels sont disponibles jusqu'en août 2021. Enfin, nous focalisons essentiellement notre analyse sur les PME et TPE. Leurs résultats sont cependant cohérents avec les nôtres : ils observent une grande hétérogénéité entre secteurs ainsi qu'au sein de chaque secteur ; comme nous, ils constatent que la dispersion des situations financières des entreprises s'est accrue : la proportion d'entreprises en difficulté financière, tout comme la proportion d'entreprises en bonne santé, a augmenté.

L'IPP[(2)] a étudié la question des PGE grâce aux données administratives. Ils trouvent que le taux de recours a été élevé et que si l'endettement brut des bénéficiaires du PGE a bien augmenté, la dette nette est restée plutôt stable sur l'année 2020 du fait des autres mesures de soutien de l'État.

(1) www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2021/09/07/821009_3_impact_crise_covid_septembreok.pdf

(2) https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/billet-de-blog/limpact-differencie-de-la-crise-sur-la-situation-financiere-des-entreprises

L'analyse de l'IPP (non limitée aux PME) semble positive sur la capacité des entreprises à rembourser leurs PGE à court terme (situation à la fin de l'année 2020).

À l'étranger, la Bank of England(3), a également étudié la situation financière des PME britanniques grâce aux données de compte bancaire. Cependant, cette publication s'est plus concentrée sur les hétérogénéités des PME britanniques face à la crise et aux réponses gouvernementales de confinement ou de recours au PGE britannique.

(1) Bureau B., A. Duquerroy, M. Lé, F. Vinas, J. Giorgi et S. Schott (2021) : « L'impact de la crise sanitaire sur la situation financière des entreprises en 2020 : une analyse sur données individuelles (What Individual Data Tells us about the Covid-19 Impact on Corporate Liquidity in 2020) », *Document de Travail INSEE*, n° 2029-0.

(2) Bach L., N. Ghio, A. Guillouzouic et C. Malgouyres (2021) : « Les Prêts garantis par l'État (PGE) vont-ils pouvoir être remboursés ? », *Note IPP*, n° 70.

(3) Hurley J., S. Karmakar, E. Markoska, E. Walczak et D. Walker (2021) : « Impacts of the Covid-19 Crisis: Evidence from 2 Million UK SMEs », *Bank of England Staff Working Paper*, n° 924.

Où en est-on aujourd'hui ? Dans ce Focus, nous posons la question de la situation financière des entreprises à partir des données anonymisées de comptes bancaires professionnels fournies par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale(3). L'échantillon est composé d'environ 70 000 TPE, 25 000 PME et 20 000 entreprises individuelles (EI)(4) qui détiennent un compte bancaire au CIC, qui appartient au Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'avantage de ces données relativement à d'autres est d'être disponibles mois par mois de novembre 2019 jusqu'à août 2021, ce qui nous permet de faire une analyse quasi en temps réel à la fois de la liquidité des entreprises (mesurée par le solde de leur compte courant) et de leur situation financière nette (mesurée par leur encours bancaire sur le compte courant et comptes d'épargne net de leurs dettes). De ce point de vue, notre approche vient compléter les statistiques issues des bilans des entreprises et les résultats des micro-simulations. La mise à jour mensuelle de nos données nous permettra aussi de suivre dans les mois qui viennent l'évolution de la situation financière des PME et TPE au moment où les aides vont fortement diminuer.

Une limite de ces données est qu'elles ne donnent pas d'information sur les résultats et sur les dettes non bancaires des entreprises(5). Ces données ne nous renseignent pas non plus sur la valeur des actifs non bancaires (ou localisés dans une autre banque) des entreprises. Dans ce focus nous analyserons uniquement, sauf indication contraire, les données bancaires (que ce soit sur les dettes et le passif que sur les actifs). Une seconde limite de ces données est qu'elles ne fournissent qu'une seule source bancaire (CIC) ce qui pose la question des entreprises multi-bancarisées. Cet écueil nous semble toutefois limité pour les données que nous utilisons. En effet, du fait de la construction de l'échantillon, réalisé de telle sorte qu'on ne puisse pas identifier les entreprises, les plus grandes entreprises ont été écartées et seules sont étudiées les TPE (jusqu'à 10 employés) et les PME (jusqu'à 250 employés) : pour ces entreprises, les cas de multi-bancarisation sont nettement plus rares (voir encadré 2). Nous faisons l'hypothèse que la situation des entreprises au CIC, qui est la banque d'une entreprise sur trois en France(6), est représentative de celle des entreprises clientes des autres banques françaises. L'exploitation de telles données pour étudier la situation financière des entreprises est totalement inédite en France et en ce sens cette publication est une « première ».

(3) Nous travaillons sur un échantillon construit par tirage aléatoire de comptes bancaires d'entreprises et respectant le secret statistique. Les données mensuelles permettent de décrire les flux entrants et les flux sortants, le solde du compte courant et du compte d'épargne ainsi que les dettes (trésorerie et investissement). Voir l'encadré 3 à la fin du *Focus*.

(4) Nos analyses vont dans la majorité des cas se concentrer sur les TPE et les PME, excluant les EI. Cela est dû à la nature juridique des EI ainsi qu'à la précision des données. Les EI sont en effet plus difficilement séparables des ménages (notamment pour les flux) ce qui perturbe l'analyse.

(5) Notamment les dettes sociales, fiscales et les créances commerciales.

(6) www.cic.fr/partage/fr/I14/telechargements/communiques/2019-07-01-Bpi-France-et-le-CIC-renforcent-leur-partenariat.pdf

Encadré 2. Données Banque de France et multi-bancarisation

Nous avons également eu accès à des données bancaires anonymisées et sécurisées de la Banque de France.

La base « Crédit distribué aux entreprises par les banques », communément appelée Centrale des risques (SCR) reporte les concours accordés par les établissements de crédit aux entreprises dès lors qu'ils atteignent le seuil de 25 000 euros. Grâce à cette base nous avons pu étudier les niveaux de multi bancarisation des TPE et PME françaises. Les TPE et PME restent très majoritairement mono-bancarisés avec un taux de 75 à 80 % selon les études(1). Parmi celles qui sont multi-bancarisées, rares sont celles qui ont plus de deux banques. Ces proportions sont restées les mêmes après la crise Covid. Par ailleurs, une étude s'appuyant sur le registre du crédit de la Banque de France, Beaumont *et al*. (2019) montrent que les comportements de recours au crédit selon que les entreprises sont mono ou multi-bancarisées sont similaires(2).

La base SCR nous a également permis de valider et d'approfondir nos études sur les PGE, notamment grâce à l'utilisation conjointe de la base « Analyse des entités juridiques » qui nous permet de consulter les cotations crédits des entreprises.

(1) Le nombre de banques d'une entreprise se mesure habituellement par le nombre de banques auprès desquelles cette entreprise a un crédit ou une ligne de crédit. Dans le cas de la France, en 2018 plus de 80 % des entreprises ayant un crédit bancaire de plus de 75 000 euros n'avaient qu'une seule banque, *cf*. Y. Boualam et C. Mazet-Sonilhac (2021) : « Aggregate Implications of Credit Relationship Flows: A Tale of Two Margins », *Banque de France Working Paper*, n° 801. Selon nos études sur la base SCR, nous observons que respectivement 77 % des PME et 76 % des TPE sont mono-bancarisées.

(2) Voir Beaumont P., T. Libert et C. Hurlin (2019) : « Granular Borrowers », *Université Paris-Dauphine Research Paper*, n° 3391768, mai.

2. Une trésorerie plus abondante dans tous les secteurs

On sait que la trésorerie des entreprises a augmenté fortement au niveau agrégé, en particulier grâce au PGE. Nos données individuelles nous permettent d'affirmer que cette évolution caractérise la très grande majorité des entreprises. Dans tous les secteurs, il y a en août 2021 moins d'entreprises dans une situation de trésorerie que l'on pourrait qualifier de « difficile » ou « très faible »(7) qu'au cours des quatre mois précédant la pandémie. Pour chaque secteur, nous sélectionnons, sur les mois de novembre 2019 à février 2020, les 5 % des entreprises avec le niveau de trésorerie le plus faible. Cela nous permet de déterminer un « seuil de fragilité financière », puis nous estimons la part des entreprises qui en août 2021 ont une trésorerie en deçà de ce seuil. Nous calculons de la même manière les seuils des 25, 75 et 95 %, ce qui nous permet de construire cinq catégories d'entreprises suivant leur situation de trésorerie pré-Covid : « très faible » sous le seuil des 5 % ; « faible » entre les seuils des 5 % et des 25 % ; « moyenne » entre les seuils des 25 % et des 75 % ; « bonne » entre les seuils des 75 % et des 95 % ; « très bonne » au-dessus du seuil des 95 %. Nous retraçons l'évolution de la part des entreprises dans chacune des catégories jusqu'en août 2021 (graphique 1). Dans tous les secteurs, même ceux les plus touchés par la crise sanitaire et les mesures qui l'ont accompagnée, on constate que la part des entreprises (à la fois TPE et PME) avec une situation de trésorerie « très faible » a fortement diminué. Ce résultat suggère qu'à court terme, la situation favorable de trésorerie va demeurer un facteur qui réduira les défaillances d'entreprises comme en 2020. Sur ce sujet, l'IPP montre d'ailleurs, à partir de données administratives, que sur l'année 2020, il y a eu moins de faillites parmi les bénéficiaires du PGE que chez les autres entreprises du même secteur probablement grâce à l'importante liquidité apportée par le PGE.

(7) Pour qualifier une situation de trésorerie « difficile » ou « très faible », nous utilisons la convention suivante : dans une situation pré-crise, nous retenons le seuil de trésorerie en dessous duquel se trouvent les 5 % des entreprises avec les niveaux les plus faibles. Ces seuils sont différenciés selon la taille de l'entreprise. Dans la plupart des secteurs, ce seuil correspond à un compte courant dont le solde est négatif.

Graphique 1. Situation de trésorerie des entreprises (en %)

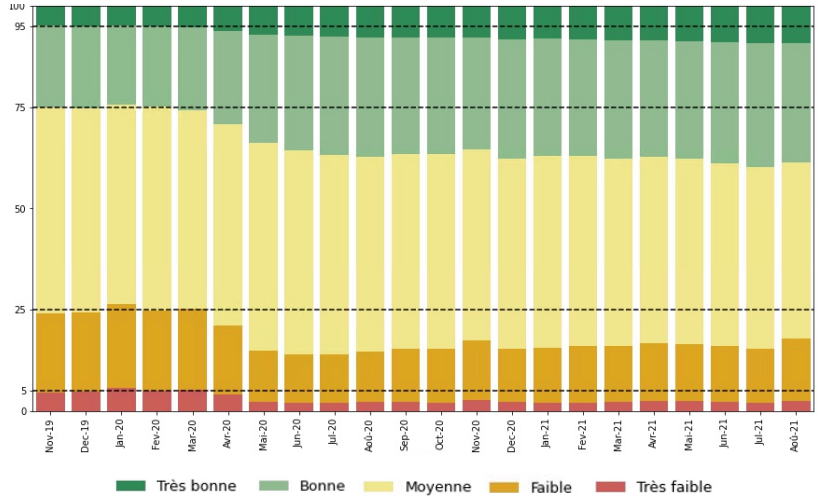

Lecture : La partie rouge foncé (« très faible ») correspond à la part des entreprises dont la situation de liquidité à la fin du mois est inférieure au seuil qui correspondait pré-crise aux pires 5 % des entreprises. Les autres seuils sont les seuils des 25 %, 75 % et 95 %. Le seuil est calculé au sein de chaque type d'entreprises (PME ou TPE) ainsi qu'au sein d'entreprises de la même tranche de chiffre d'affaires.

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Graphique 2. Situation de trésorerie des entreprises par secteurs (en %)

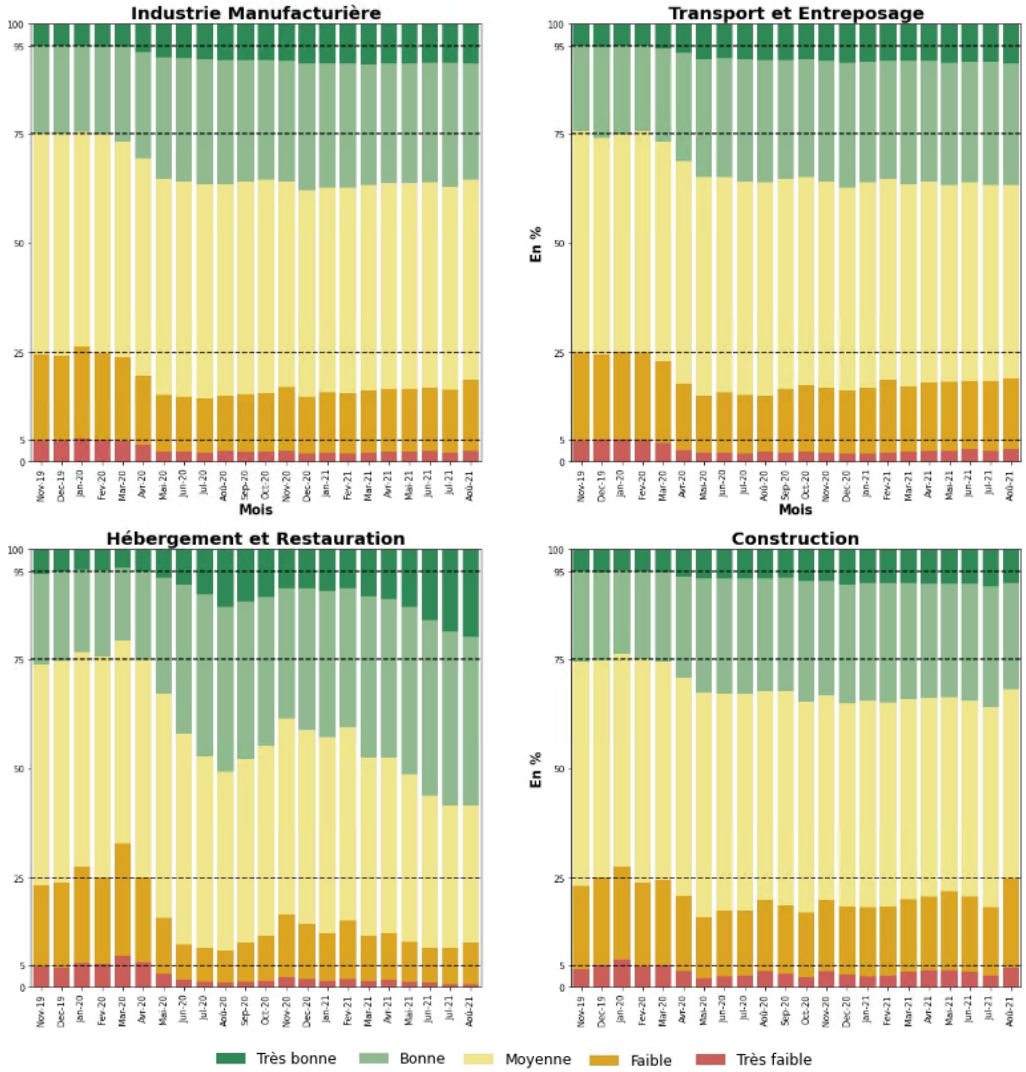

Lecture : La partie rouge foncé (« très faible ») correspond à la part des entreprises dont la situation de trésorerie à la fin du mois est inférieure au seuil qui correspondait pré-crise aux pires 5 % des entreprises. Les autres seuils sont les seuils des 25 %,75 % et 9 5 %. Le seuil est calculé pour chaque secteur au sein de chaque type d'entreprises (PME ou TPE) ainsi qu'au sein d'entreprises de la même tranche de chiffre d'affaires.

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'évolution des situations[8] jusqu'en août 2021 nous permet de constater plus globalement une amélioration générale assez nette de la trésorerie, notamment en haut de la distribution où l'on trouve dorénavant plus d'entreprises avec des situations de trésorerie bonnes ou très bonnes. À l'inverse l'on trouve moins d'entreprises en bas de la distribution, c'est-à-dire des entreprises dont la trésorerie est faible ou très faible. La situation varie selon les secteurs, avec notamment une très nette amélioration pour le secteur de l'hébergement et restauration contre une amélioration nettement plus limitée pour le secteur de la construction.

Cette amélioration constatée en août 2021 par rapport aux quatre mois pré-crise n'est pas due à l'effet saisonnier de la fin de l'été. En effet, la forte amélioration de la trésorerie dans notre échantillon s'est produite essentiellement entre avril et juin 2020, c'est-à-dire exactement au moment où les entreprises ont massivement recouru au PGE (graphique 3). De fait, les données bancaires révèlent que 80 % des PGE ont été pris au cours de ces trois mois.

Graphique 3. Évolution de la trésorerie des entreprises (moyenne, en euros)

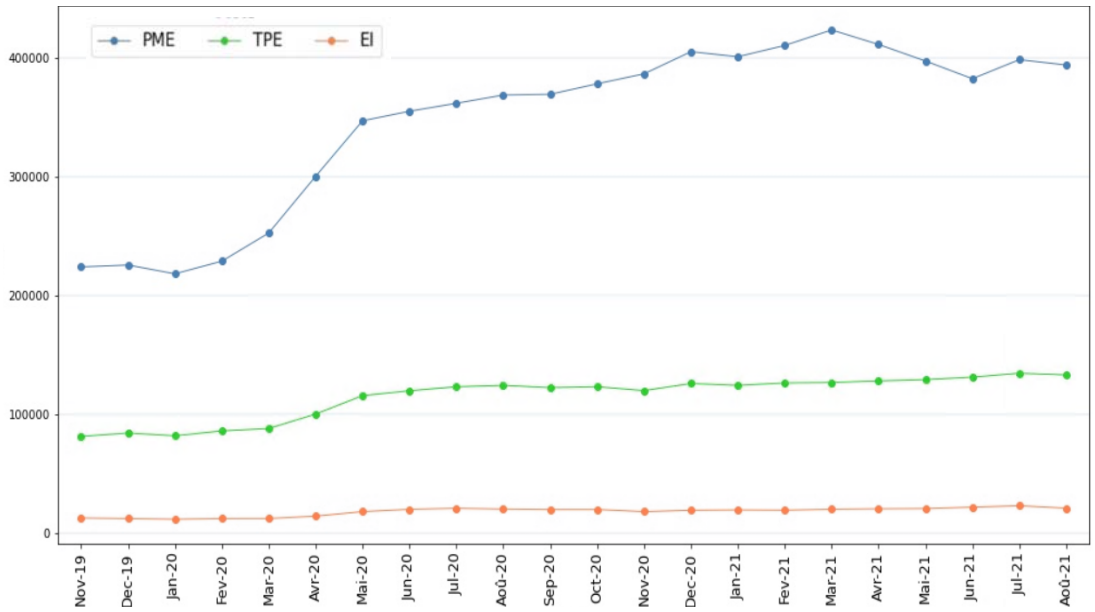

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

3. Situation financière nette : des situations très hétérogènes en août 2021

Au-delà de la situation de trésorerie, un second indicateur de la situation financière des entreprises est leur encours net bancaire (situation financière nette) qui donne une indication sur leur risque d'insolvabilité. Nous le mesurons par la différence entre les soldes des comptes (courants et épargnes) et l'encours de l'ensemble des dettes bancaires[9]. Ces dernières sont des dettes d'investissement et des dettes de trésorerie, dont en particulier le PGE pendant la crise COVID.

Il est important d'observer que l'encours net bancaire ne varie pas lorsqu'une entreprise contracte un nouveau prêt et ne l'utilise pas : par exemple, lorsqu'une entreprise souscrit un PGE et le dépose sur son

(8) Rappelons que les quantiles sont ici calculés au sein de chaque type d'entreprise (TPE ou PME) et tranches de chiffre d'affaires avant d'être agrégés pour une meilleure présentation. Le seuil pris est la moyenne des seuils des quatre mois pré-crise (novembre 2019 à février 2020).

(9) Encours bancaire net = Encours (compte courant + compte épargne) – Encours (dettes de trésorerie + dettes d'investissement).

compte courant sans y toucher, le solde de ce compte courant augmente du montant de ce PGE, tout comme le niveau total de ses dettes, si bien que l'encours net bancaire reste le même ; en revanche, si l'entreprise décide d'utiliser une part de ce PGE (par exemple, pour payer des fournisseurs), son encours net bancaire se dégrade.

À la fois pour l'entreprise moyenne et médiane de notre échantillon, la situation en termes d'encours nets bancaires des entreprises individuelles, des EI, TPE et des PME s'est améliorée[10] entre février 2020 (juste avant le premier confinement) et août 2021. Ce constat global est un peu plus favorable que celui effectué au niveau macroéconomique (quasi-stabilité entre fin 2019 et fin juillet 2021, *cf*. *supra*) mais il faut souligner que nous sommes ici sur le seul champ des TPE et PME, hors entreprises intermédiaires et grandes entreprises. Quoi qu'il en soit, l'amélioration de la situation financière nette des TPE et des PME, tout particulièrement depuis le début de l'année 2021, paraît cohérente avec la forte augmentation du taux de marge des entreprises non financières au premier semestre 2021, comme retracé dans les comptes nationaux trimestriels de l'INSEE[11].

Graphique 4. Évolution des encours bancaires nets (moyenne en euros)

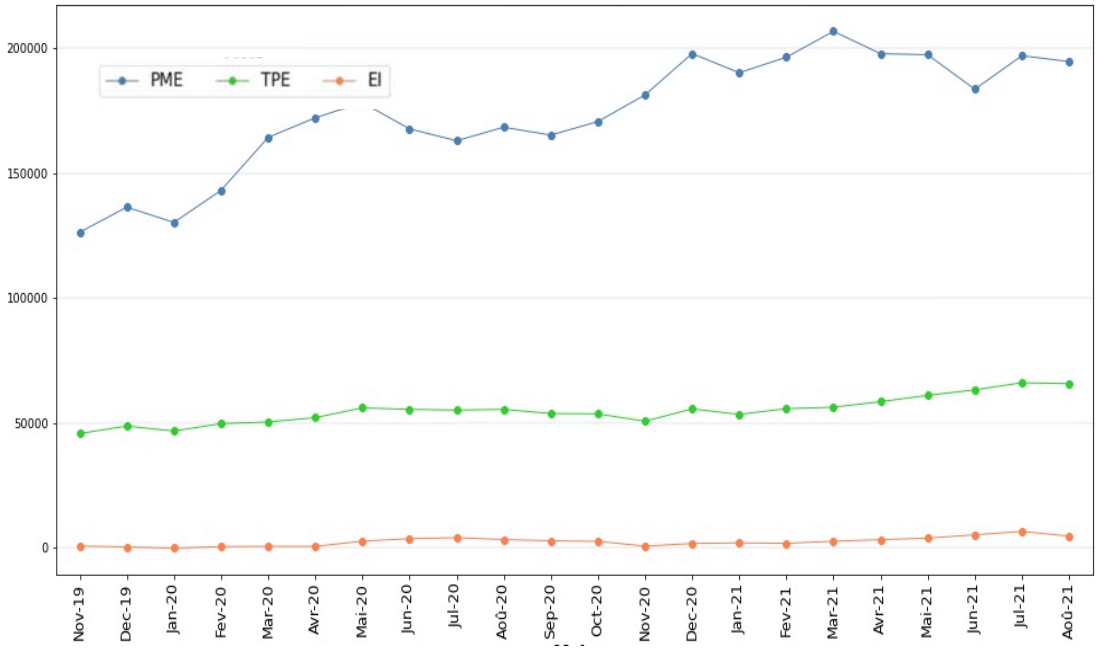

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Cette amélioration pour les TPE et PME n'est cependant pas homogène. L'analyse économétrique suggère que par rapport à la moyenne qui a été positive, l'évolution de la situation des encours nets bancaires a été moins favorable pour les PME que pour les TPE (graphique 5). On sait que les aides du fonds de solidarité étaient initialement réservées aux TPE, avant que ce dispositif soit progressivement étendu à des entreprises de plus grande taille et pour des montants plus importants. Cette différence dans les aides aux entreprises peut expliquer pourquoi, à secteur et région donnés, les TPE ont vu leur situation financière davantage s'améliorer que celle des PME.

La situation financière des TPE et PME a aussi évolué moins favorablement en Île-de-France que dans les autres régions[12]. Ce résultat confirme que le choc économique du COVID a été plus violent en Île-de-France

(10) À noter cependant que l'évolution de l'entreprise médiane est beaucoup moins impressionnante qu'en moyenne.

(11) INSEE (2021) : *Comptes nationaux trimestriels. Résultats détaillés, deuxième trimestre 2021*.

(12) Nous avons : l'Île-de-France et quatre grandes régions formées par les quatre points cardinaux.

que dans d'autres régions[13], ce qui pourrait s'expliquer en partie par le poids des touristes étrangers dans l'activité économique en Île-de-France . Nos analyses suggèrent par ailleurs que, quelle que soit la région, une TPE du secteur S1 (le plus affecté par les restrictions sanitaires) a vu son encours bancaire net s'améliorer davantage qu'une TPE hors du secteur S1[14]. Ce résultat *a priori* surprenant est cohérent avec le rapport du Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19, dit Comité Cœuré, qui conclue que des effets d'aubaine des aides ont existé et que « des entreprises ayant un chiffre d'affaires en hausse durant la crise ont notamment bénéficié d'aides (hors fonds de solidarité) et, dans certains cas, la baisse de l'excédent brut d'exploitation a été surcompensée ».

Graphique 5. Variation des encours nets par catégorie entre la période de pré-pandémie et août 2021 (en mois de flux entrants moyens pré-pandémie)

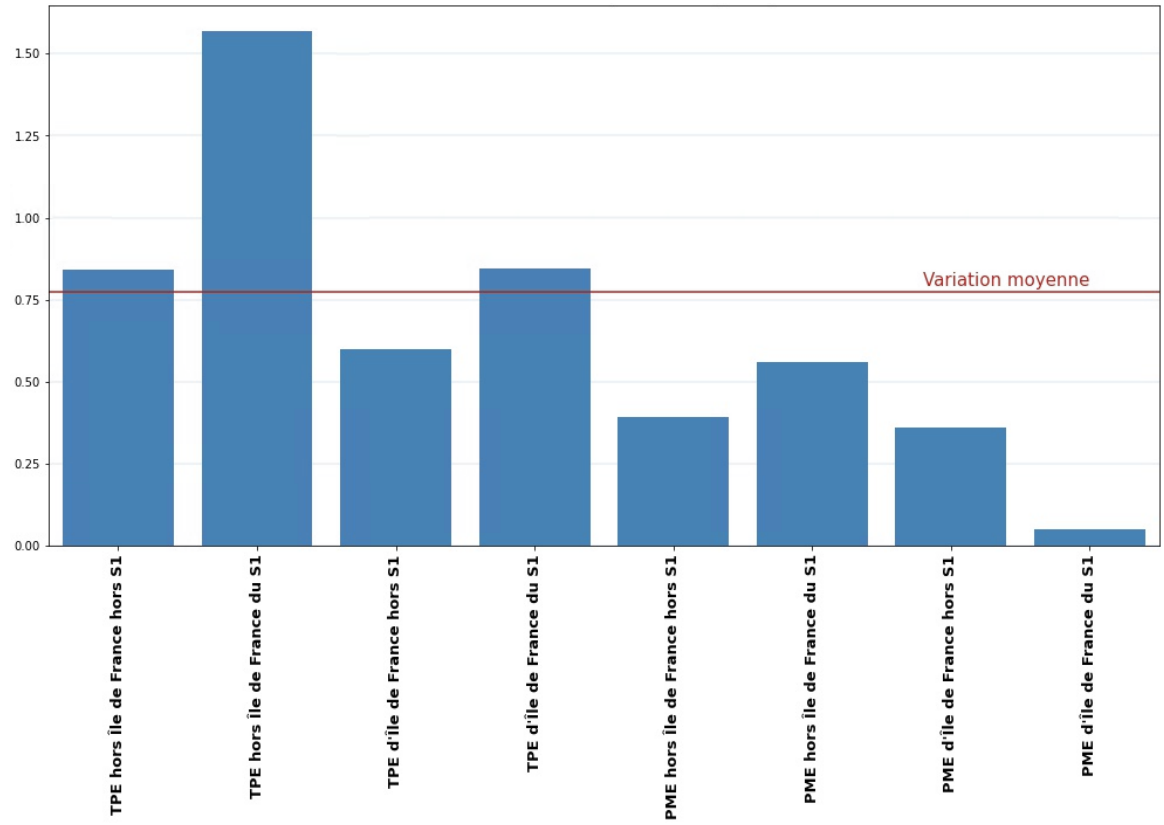

Lecture : Ce graphique est le résultat d'une régression linéaire ayant pour variable d'intérêt la différence par entreprises entre les encours nets au mois d'août 2021 et les encours nets pré-crise (moyenne novembre 2019 à février 2020) divisée par la moyenne des flux entrants pré-crise. Les barres correspondent à l'effet moyen pour chaque catégorie.

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(13) Voir Barrot J-N. (2021) : *Accélérer le rebond économique des territoires*, rapport au Premier ministre.

(14) Nous n'avons malheureusement pas pu étendre l'analyse aux entreprises classées S1-bis. En effet, cette classification porte sur des secteurs pour lesquels nous avons moins de détails dans nos données.

4. PGE et situation financière des entreprises depuis la crise

Environ 35 % des PME et TPE de notre échantillon ont pris un PGE, ce qui est cohérent avec tous les chiffres collectés par ailleurs (Comité Cœuré, IPP…)[(15)]. Les graphiques 6 et 7 retracent l'évolution de l'encours net bancaire de novembre 2019 à août 2021 pour les TPE et les PME, en distinguant les entreprises ayant contracté un PGE et les autres. Ces graphiques démontrent deux tendances :

- les entreprises ayant recours au PGE (courbes en continu) sont, en moyenne, celles dont la situation financière pré-crise était déjà plus difficile (leurs encours nets sont initialement plus faibles, et négatifs en moyenne) ;
- ces entreprises sont également celles dont la situation financière s'est le plus dégradée au cours de la crise.

On peut interpréter cette évolution différenciée comme le résultat d'un mécanisme d'auto-sélection où les entreprises initialement plus fragiles et anticipant une baisse de leur résultat du fait de la crise ont choisi de s'assurer *via* le PGE. Ainsi, le PGE a été souscrit par les entreprises qui en avaient besoin. L'analyse de la base de données SCR de la Banque de France confirme aussi ces résultats. Nous trouvons, à l'instar du rapport du Comité Cœuré, une courbe en U inversée du taux de recours du PGE selon la cotation crédit des entreprises. Les entreprises en très bonne ou très mauvaise situation financière ont eu moins recours au PGE que les entreprises du milieu de la distribution. Cependant, à l'intérieur des entreprises à cotation « moyenne » (cotation 4, 5+ et 5), le taux de recours est plus élevé parmi les TPE ayant une cote de 5 (c'est-à-dire dont « la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée faible ») et 5+ (« capacité assez faible »). Elle est légèrement plus faible pour les TPE dont la cote est de 4 (« capacité correcte »). Cela confirme que les entreprises qui ont eu recours au PGE étaient initialement dans des situations de crédit difficiles, sans être catastrophiques.

On remarque aussi que, pour les TPE du secteur S1 ayant pris un PGE, l'encours s'est moins dégradé que celles hors S1. Cela est cohérent avec la possibilité de surcompensation des aides pour les TPE du secteur S1.

Graphique 6. Encours bancaires nets des TPE ; secteur S1 et autres ; PME avec et sans PGE (valeur moyenne en milliers d'euros)

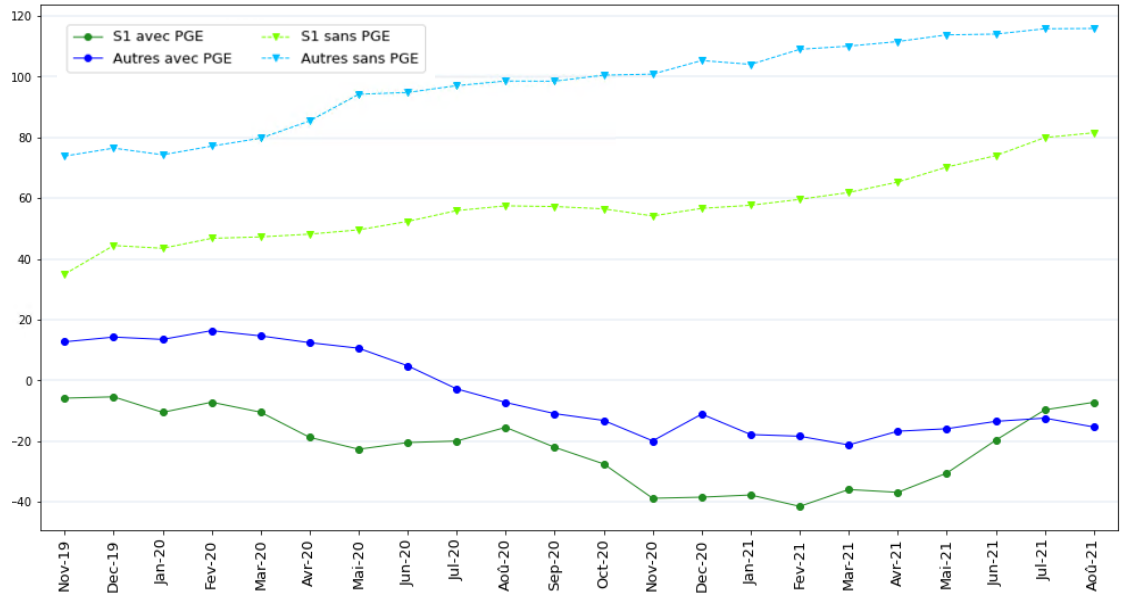

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(15) Précisément 34 % pour les TPE et 36 % pour les PME dans notre échantillon d'entreprises clientes du CIC. Ces taux sont cohérents lorsque nous regardons la base SCR de la Banque de France où l'on trouve un taux quasi identique de recours au PGE pour les TPE et PME de l'ordre de 35 %.

Graphique 7. Encours bancaire net des PME ; secteur S1 et autres ; PME avec et sans PGE (valeur moyenne en milliers d'euros)

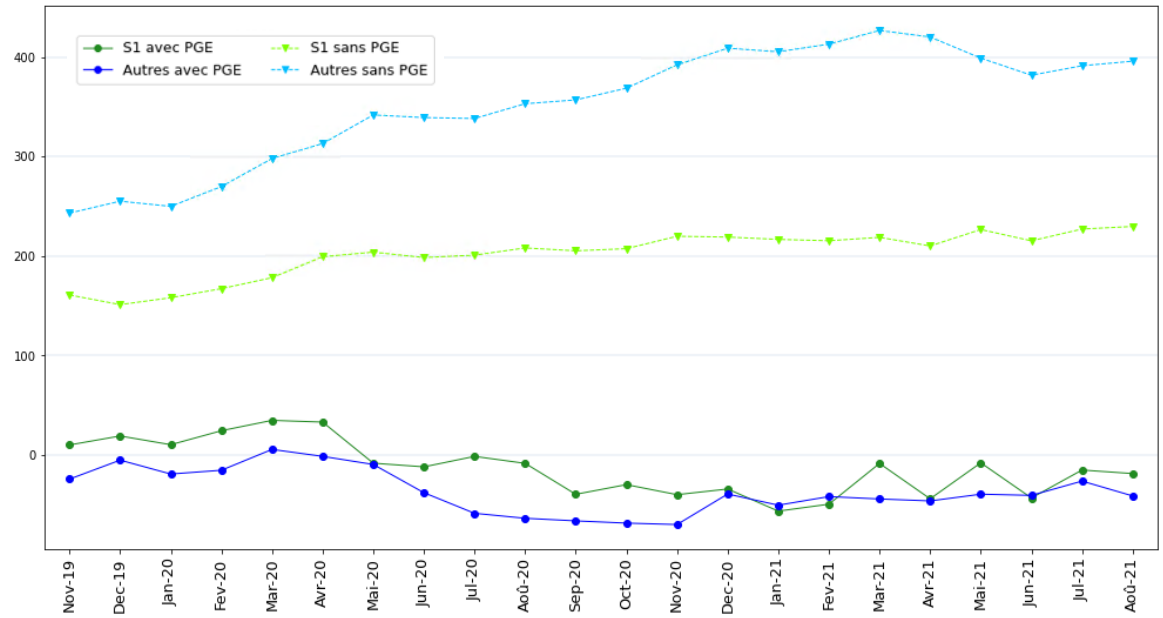

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Pour le secteur hébergement et restauration (graphique 8), la dégradation de l'encours net est très marquée pendant les deux premiers confinements mais leur situation s'améliore très nettement à partir de février 2021. La situation reste très différenciée selon la prise de PGE et l'écart déjà important initialement se creuse davantage.

Pour les premiers mois pré-Covid, l'évolution des transactions par carte bancaire des ménages[16] dans le secteur de la restauration[17] recoupe parfaitement l'évolution des flux entrants des TPE entreprises de ce secteur, ce qui rassure quant à la représentativité des données avec deux façons d'approcher le chiffre d'affaires du secteur : *via* les flux entrants du secteur ou bien *via* les données de consommation par carte bancaire dans ce secteur (graphique 9). Pendant le premier confinement la chute des entrants a été plus faible que celle des dépenses dans le secteur, ce qui semble indiquer l'effet amortissant des aides (chômage partiel, fonds de solidarité…). On note également que l'écart semble se creuser à partir de décembre 2020 et ce jusqu'en mai 2021, probablement grâce à l'extension et l'augmentation des aides du fonds de solidarité.

(16) Voir Fize É., C. Landais et C. Lavest (2021) : « Consommation, épargne et fragilités financières pendant la crise Covid : quelques enseignements additionnels sur données bancaires », *Focus du CAE*, n° 054-2021, janvier et, pour les ménages, Bounie D., Y. Camara, É. Fize, J. Galbraith, C. Landais, C. Lavest, T. Pazem et B. Savatier (2020) : « Dynamiques de consommation dans la crise : les enseignements en temps réel des données bancaires », *Focus du CAE*, n° 049-2020, octobre.

(17) Plus précisément nous avons dû effectuer une correspondance entre les codes NAF d'activité des entreprises et les codes MCC de dépenses par cartes pour le secteur de la restauration.

Graphique 8. Hébergement et restauration : encours bancaire net des TPE et PME avec et sans PGE, novembre 2019-août 2021 (moyenne en euros)

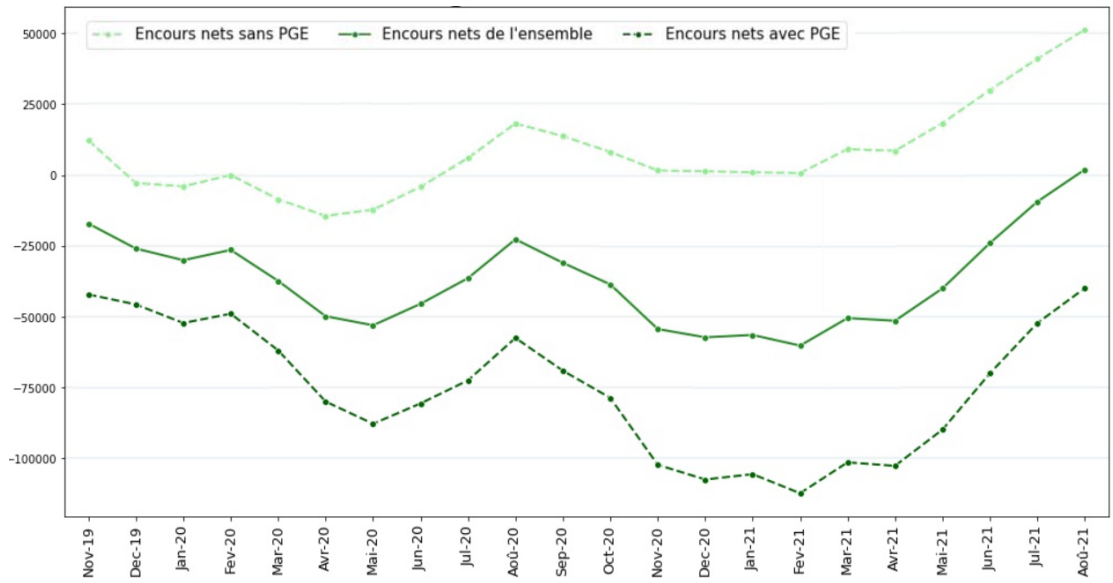

Lecture : Ici les PME et TPE sont mélangés. La ligne du haut montre l'évolution des encours pour les entreprises n'ayant pas recours au PGE, celle du milieu la moyenne de toutes les entreprises et celle d'en bas les entreprises ayant eu recours au PGE.

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Graphique 9. Restauration : évolution des flux entrants et des recettes par carte bancaire (niveau en base 100, nov. 2019)

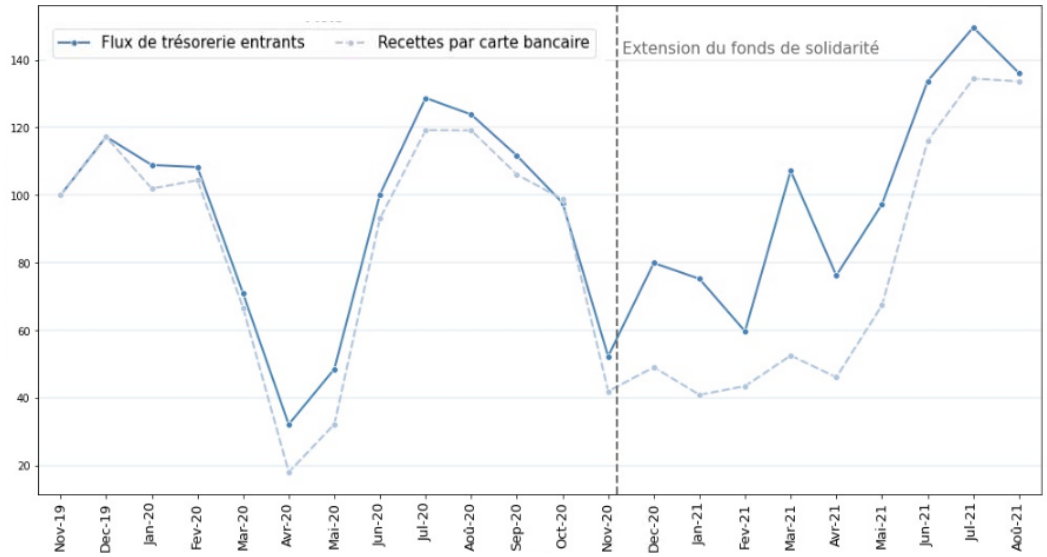

Lecture : Ce graphique représente en base 100 en novembre 2019 l'évolution des flux entrants pour les entreprises du secteur de la restauration (NAF 56) et les évolutions des recettes par carte bancaire du même secteur (MCC : 5811, 5812, 5813 et 5814). Les données de cartes bancaires proviennent également du CIC. La barre verticale en pointillé correspond à la période de l'extension du fonds de solidarité.

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Pour le secteur de la construction, la dégradation de la situation financière s'observe à la suite du premier confinement pour les entreprises ayant souscrit à un PGE. À partir de septembre 2020, la situation se stabilise pour ces entreprises à des niveaux assez bas, sans signe d'amélioration notable jusqu'en août 2021. À l'inverse, les entreprises du secteur de la construction n'ayant pas souscrit à un PGE (61 % des entreprises du secteur) semblent avoir été peu affectées par le début de la crise au regard de leur encours net bancaire qui s'améliore même depuis le mois de septembre 2020. La situation relativement stable en moyenne masque ainsi d'importantes disparités au sein de ce secteur.

Graphique 10. Construction : encours bancaire net des TPE et PME avec et sans PGE, novembre 2019-juin 2021 (moyenne en euros)

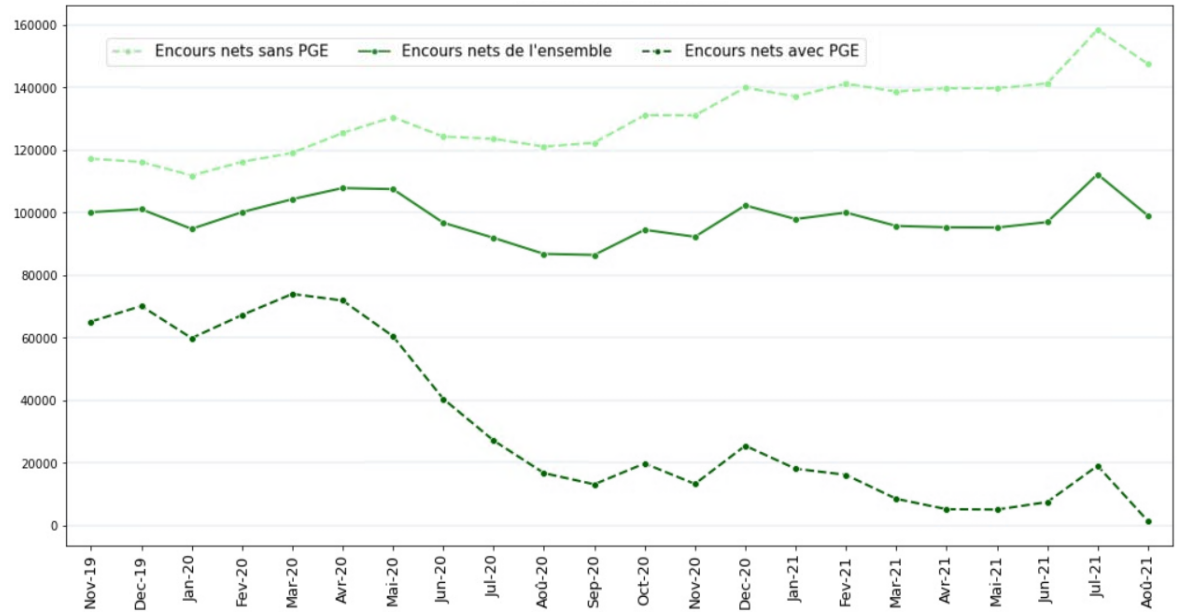

Lecture : Ici les PME et TPE sont mélangées. La ligne du haut montre l'évolution des encours pour les entreprises n'ayant pas recours au PGE, celle du milieu la moyenne de toutes les entreprises et celle d'en bas les entreprises ayant eu recours au PGE.

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Pour les PME et les TPE, nos données suggèrent qu'environ 40 à 50 % du PGE a été consommé : il s'en est donc traduit une dégradation de la situation financière nette pour ces entreprises. En moyenne, le PGE n'a donc pas été simplement déposé sur un compte courant par sécurité mais a été en partie utilisé pour couvrir des dépenses ou des pertes. Les graphiques 19 et 20 en annexe retracent pour les entreprises ayant pris un PGE l'évolution des encours du compte courant, des encours nets et du montant du PGE les mois précédant et succédant la prise du PGE : c'est une façon d'approximer une mesure de la « consommation » du PGE. On voit en effet après la contraction du prêt le niveau du compte courant augmenter fortement, cependant l'encours net (soldes des comptes moins dettes) se dégrade parallèlement. Nous interprétons cela comme une consommation d'une partie du PGE : en effet, si le PGE avait été entièrement stocké dans le compte courant, nous ne devrions voir aucune modification de l'encours net.

La consommation du PGE s'est faite surtout, en moyenne, pendant les périodes de fortes baisses de chiffre d'affaires plutôt que de manière continue. On note ainsi que la baisse de l'encours net des TPE ayant souscrit un PGE arrive principalement pendant les deux premiers mois de confinement (graphique 20). Cette dynamique est en soi rassurante car elle semble indiquer que c'est le choc pandémique (qui *a priori* ne durera pas) plutôt qu'une performance mauvaise et continue qui a dégradé la situation financière de certaines entreprises. Par ailleurs, on note que la situation financière moyenne s'améliore pour les TPE et les PME sur le premier semestre de 2021, même pendant le 3e confinement. Cette dynamique de la situation financière pourra désormais être surveillée mois par mois avec les données de notre échantillon. En août 2021, 15 à 25 % des entreprises avec PGE (tableau 1) seraient dans l'incapacité de rembourser une annuité de 20 % de leur PGE[18]. La question sera de savoir si ces entreprises vont par la suite générer des revenus suffisants pour pouvoir payer les annuités suivantes alors même que les aides s'éteignent[19].

(18) Ici l'on considère une entreprise incapable de rembourser une annuité si son compte courant est inférieur à 20 % du montant total de son PGE.

(19) À ce sujet, voir le billet du blog de la Banque de France sur les délais de remboursement selon la capacité d'auto-financement : https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/billet-de-blog/crise-sanitaire-quel-impact-sur-lendettement-des- pme

Tableau1. Part des entreprises (parmi celles qui ont pris un PGE à un moment) dont le compte courant est inférieur à 20 % de la dette de trésorerie

	Janvier 2021	Août 2021
TPE du S1	15,61	15,22
TPE hors S1	18,68	24,51
PME du S1	19,51	19,81
PME hors S1	21,84	25,77
Ensemble du S1	16,72	16,52
Ensemble hors S1	19,55	24,86

Lecture : Pour deux dates : janvier 2021 et août 2021, nous regardons la part des entreprises par catégories dont le compte courant est inférieur à 20 % de la dette de trésorerie.

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Il est bien sûr possible qu'une partie du PGE ait servi à payer des dettes fournisseurs, que nous ne pouvons pas observer directement dans les données de comptes bancaires dont nous disposons. Si tel est le cas, le constat sur la situation financière courante des entreprises serait plus favorable que celui que nous tirons. Selon les données de la Banque de France (données de la Centrale des risques), les entreprises ont partiellement utilisé le PGE pour le remboursement de dettes de court terme (celles des comptes ordinaires débiteurs) mais surtout pour le remboursement des créances commerciales et dettes d'affacturage. Ceci a donc probablement permis d'éviter une contagion plus globale des entreprises en difficulté vers leurs fournisseurs. Il faut cependant noter que le remboursement de dettes fournisseurs devrait s'observer partiellement comme des crédits sur les comptes bancaires des entreprises de notre échantillon qui se trouvent être elles-mêmes fournisseurs de biens et services. En ce sens, ces remboursements de dettes fournisseurs devraient conduire partiellement à une hausse de la situation financière nette des entreprises de notre échantillon, et donc ne pas affecter significativement notre conclusion. Il est également possible que le PGE ait été utilisé pour financer de l'investissement. Dans ce cas, la situation de l'entreprise serait moins dégradée puisqu'elle aurait acquis des actifs (machines, équipements, immobilier…), que nous ne pouvons observer à partir des seules données bancaires. Cependant, nous savons que l'investissement agrégé des entreprises non financières a baissé de 9,6 % en 2020[(20)]. Si l'octroi massif de PGE a pu amoindrir la chute de l'investissement, il est peu plausible qu'il ait financé une augmentation de l'investissement des TPE/PME dans notre échantillon. Par ailleurs, dans notre échantillon, le PGE n'a pas servi à rembourser des dettes bancaires d'investissement qui sont restées très stables dans la période (notamment grâce aux moratoires sur les crédits). Ceci est confirmé par notre analyse des données de la Banque de France où les prêts PGE n'ont pas servi à rembourser des crédits d'investissement de long terme. Enfin, dans notre échantillon du CIC, le PGE ne semble pas avoir servi à créditer les comptes épargne des entreprises.

Le choc économique de la crise Covid a changé la nature de la dette des entreprises. Avant la crise elle servait principalement à financer de l'investissement : 91 % de la dette bancaire pour les TPE et 81 % pour les PME était de la dette investissement contre respectivement 9 et 19 % de dette trésorerie. Avec la crise une part importante de la dette bancaire sert désormais à financer des besoins de liquidités : en août 2021, 44 % de la dette totale des TPE est désormais de la dette trésorerie. Pour les PME la dette trésorerie est même majoritaire puisqu'elle représente 52 % de la dette totale. La dette d'investissement des entreprises a peu évolué pendant la crise. L'augmentation de la dette contractée par les PME/TPE est donc essentiellement due au PGE, qui n'est cependant plus une dette de court terme et qui par ailleurs se fait à des conditions de taux beaucoup plus avantageuses.

(20) Voir INSEE (2021) : « Un an après… », *Note de Conjoncture*, 11 mars. p. 83. Disponible sur www.insee.fr/fr/statistiques/ 5232075?sommaire=5232077. Notons par ailleurs que sur ce point, la publication de l'IPP indique une chute importante de l'investissement au premier semestre 2020 et un rebond au second. Ce rebond est particulièrement élevé chez les entreprises qui ont été peu touchées par la crise qui ont contracté un PGE.

Le changement de la nature des dettes ne s'est pas fait de façon uniforme pour toutes les entreprises. Avant la crise, les dettes des entreprises en difficulté financière étaient essentiellement des dettes d'investissement. En août 2021, la dette des entreprises dont les encours nets bancaires sont les plus déficitaires est pour environ la moitié de la dette trésorerie, essentiellement du PGE.

Graphique 11. Répartition des encours bancaires par quintile (en millions d'euros)

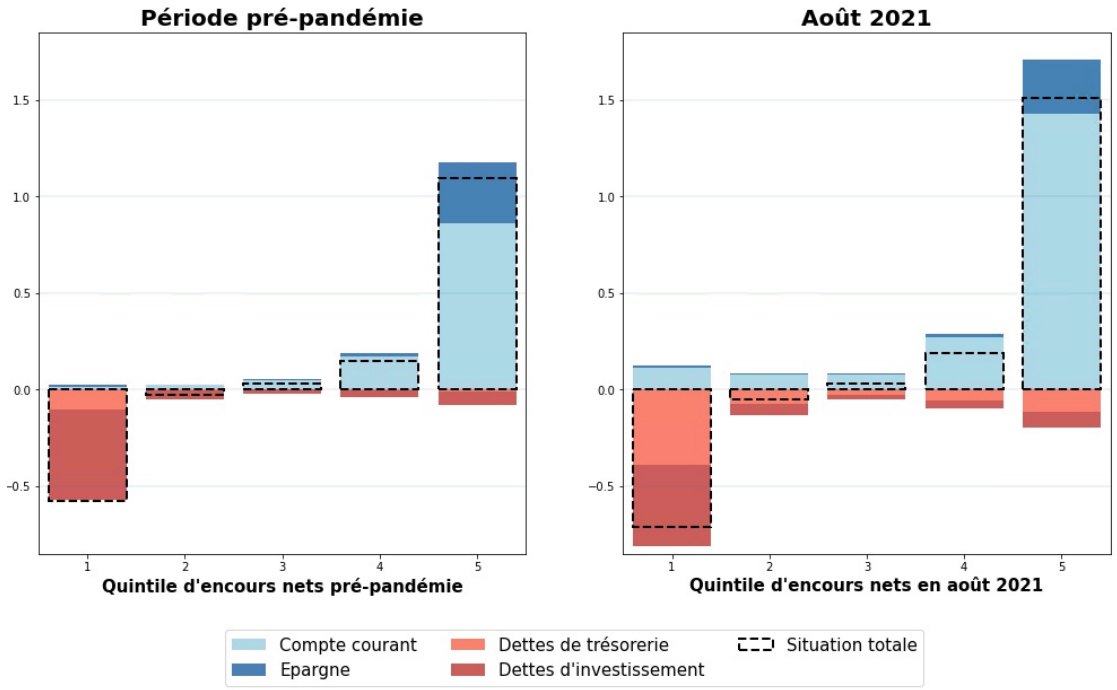

Lecture : Les deux histogrammes montrent la valeur moyenne des encours de chaque type de compte pour une PME située dans un des quintiles de la distribution des encours nets.

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Nous n'observons pas non plus les dettes sociales de ces entreprises. Celles-ci, au niveau agrégé, se situent autour de 15,6 milliards d'euros pour les EI, TPE et PME (rapport Cœuré). Les dettes fiscales sont à un niveau beaucoup plus faible (3,5 milliards pour l'ensemble de l'économie selon le rapport Cœuré). Étant donné notre estimation de la consommation du PGE par les TPE et PME, nous considérons que l'augmentation de la dette nette bancaire liée au PGE est aujourd'hui la principale source d'augmentation de la dette des entreprises. En effet, le montant total de prêts alloués aux TPE/PME représente, selon le rapport Cœuré, 120 des 140 milliards totaux. Si l'on prend l'hypothèse d'une consommation de 50 % de ce prêt, cela revient à une augmentation de dette nette de 60 milliards, un montant 4 fois plus élevé que les dettes sociales.

5. Des perdants et des gagnants de la crise à l'intérieur de chaque secteur, pour certains une augmentation des risques d'insolvabilité

La part des entreprises en situation de trésorerie fragile a diminué dans tous les secteurs. Qu'en est-il de la dette financière nette ? Comme pour la trésorerie, nous prenons la situation d'avant crise comme période de référence. Pour chaque secteur, nous sélectionnons les 5 % des entreprises avec le niveau d'encours net (compte courant + épargne – dettes de trésorerie, – dettes d'investissement) le plus faible en moyenne sur les mois novembre 2019-février 2020. Cela nous permet de définir un seuil de fragilité financière. Nous estimons ensuite la part des entreprises dont les encours nets bancaires, en août 2021 sont inférieurs à ce seuil. Nous faisons également pareil avec les seuils des 25 %, 75 % et 95 % et établissons, comme pour la trésorerie, cinq catégories d'entreprises : « très faible », « faible », « moyenne », « bonne », « très bonne ».

Graphique 12. Situation des encours bancaires nets des entreprises (en %)

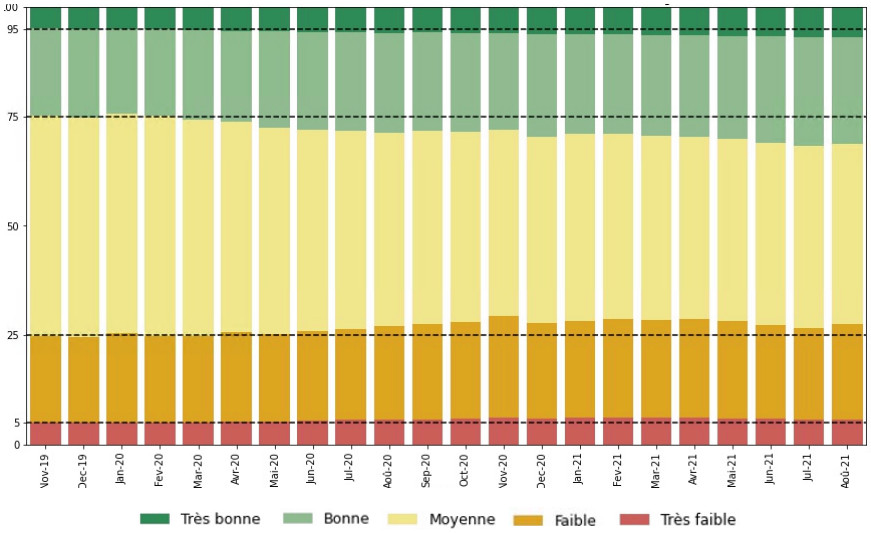

Lecture : La partie rouge foncé (« très faible ») correspond à la part des entreprises dont la situation d'encours bancaires nets à la fin du mois est inférieure au seuil qui correspondait pré-crise aux pires 5 % des entreprises. Les autres seuils sont les seuils des 25,75 et 95 %. Le seuil est calculé au sein de chaque type d'entreprises (PME ou TPE) ainsi qu'au sein d'entreprises de la même tranche de chiffre d'affaires.

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Graphique 13. Situation des encours bancaires nets par secteurs (en %)

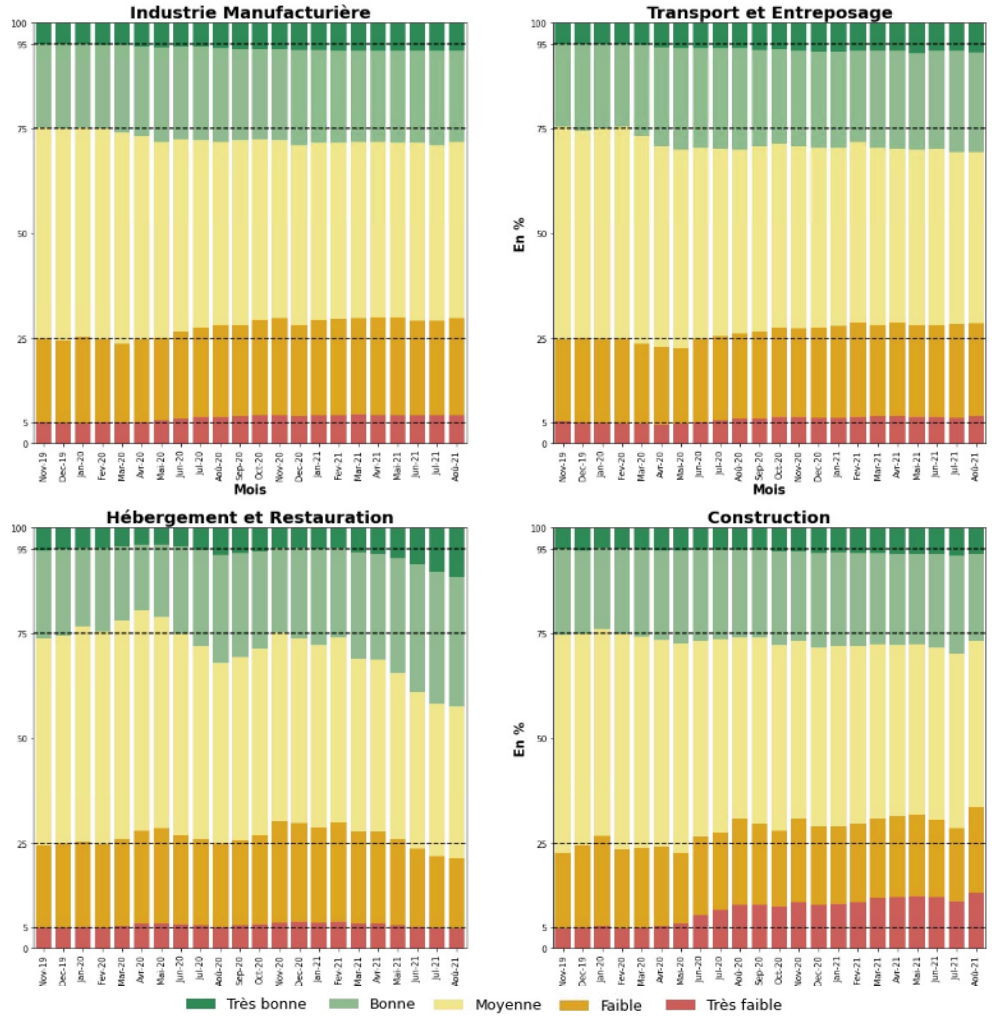

Lecture : La partie rouge foncé (« très faible ») correspond à la part des entreprises dont la situation d'encours bancaires nets à la fin du mois est inférieure au seuil qui correspondait pré-crise aux pires 5 % des entreprises. Les autres seuils sont les seuils des 25,75 et 95 %. Le seuil est calculé pour chaque secteur au sein de chaque type d'entreprises (PME ou TPE) ainsi qu'au sein d'entreprises de la même tranche de chiffre d'affaires.

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Ces graphiques (ainsi que le tableau récapitulatif) confirment qu'à l'intérieur de chaque secteur, l'hétérogénéité des situations financières est plus forte en août 2021 qu'avant la pandémie. Il y a à la fois plus d'entreprises en situation financière difficile (i.e. « très faible »)[21] et en situation financière solide (i.e. « très bonne ») dans presque tous les secteurs. Quelques secteurs font exception : les secteurs hébergement restauration, arts et spectacles[22] et autres services sont les seuls pour lesquels le nombre d'entreprises en difficulté financière a diminué en août 2021 par rapport à novembre 2019-février 2020 ; le secteur de la construction, et dans une moindre mesure le secteur information et communication apparaissent comme les plus fragiles avec une très forte augmentation des TPE et PME en situation financière très faible. Le secteur de la construction est traditionnellement caractérisé par une part importante d'entreprises fragiles et un taux de défaillance élevé mais on peut être surpris de l'augmentation de la part des entreprises en difficulté financière depuis la crise en comparaison par exemple d'un autre secteur (hébergement et restauration) plus directement touché par les mesures de restrictions sanitaires. Une explication potentielle est peut-être le plus faible montant des aides touchés par les entreprises de la construction : le rapport Cœuré montre ainsi que la construction a peu bénéficié des aides du type fonds de solidarité, tandis que le secteur hébergement-restauration est un des plus grands bénéficiaires[23].

Tableau 2. Situation d'encours nets des entreprises

	Nombre d'entreprises	Pourcentage d'entreprises en situation financière « très faible »	« très bonne »
Industrie manufacturière	11 902	6,69	6,57
Construction	14 697	13,21	6,17
Commerces et réparations automobiles	24 405	5,37	7,88
Transport et entreposage	4 666	6,54	6,92
Hébergement et restauration	8 884	4,83	11,73
Information et communication	3 268	9,73	6,95
Activités immobilières	3 967	4,99	6,38
Activités spécialisées, scientifiques et technologiques	10 745	6,05	6,75
Activités de services administratifs et de soutien aux entreprises	4 240	6,46	6,25
Enseignement	1 188	7,66	8,17
Santé humaine et action sociale	1 961	5,15	9,38
Arts, spectacles et activités récréatives	1 029	4,47	8,94
Autres services	2 927	4,48	10,59

Lecture : Ce tableau présente pour le mois d'août 2021 la part des entreprises par secteurs qui sont en dessous des seuils des pires 5 % dans la période pré-crise et des entreprises qui sont au-dessus des meilleurs 5 % pré-crise en termes d'encours bancaires nets.

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(21) Une méthode alternative pour estimer la part des TPE et PME en situation financière difficile aujourd'hui est d'utiliser pour chaque secteur le pourcentage des entreprises qui ont fait défaillance en 2019. Par exemple, dans l'industrie manufacturière le taux de défaillance des PME était de 0,8 % en 2019. En août 2021, 1 % des PME de ce secteur ont une position d'encours net en dessous du seuil qui les aurait placées parmi les 0,8 % les plus fragiles en janvier 2020. Pour la construction, ces chiffres sont respectivement de 1,5 et 3,2 %. Comme pour la méthode précédente, ces chiffres suggèrent donc que les situations financières difficiles ont augmenté. Le classement des secteurs avec cette méthode est similaire à celui obtenu avec le seuil arbitraire de 5 %, notamment le secteur de la construction apparaît ici encore comme particulièrement fragilisé.

(22) Pour ces deux secteurs toutefois, hébergement-restauration et arts et spectacles, un effet saisonnier peut être à l'œuvre, l'été pouvant être une saison de plus forte activité comparée à la période pré-crise pour laquelle nous disposons des seuls mois de novembre 2019 à février 2020. Il sera important de continuer d'analyser ces données dans les mois à venir pour s'assurer d'une analyse sur deux périodes comparables.

(23) Un effet saisonnier peut également jouer favorablement pour le secteur hébergement-restauration (*cf. supra*).

Nous savons que, grâce aux aides en trésorerie en particulier, le nombre de défaillances a fortement chuté en 2020 (– 38 % environ par rapport à 2019). Cette baisse des défaillances implique qu'un certain nombre d'entreprises ont survécu en 2020 et 2021 alors qu'elles auraient disparu en temps normal. Ces entreprises se retrouvent certainement aujourd'hui parmi celles que nous estimons être en difficulté financière. Dans certains secteurs (par exemple, Commerces, Santé humaine) la baisse des défaillances par rapport à une année normale suffirait à expliquer l'augmentation du nombre d'entreprises en situation financières très faible[24]. À terme, une augmentation des défaillances dans ces secteurs indiquerait un phénomène de rattrapage. Dans d'autres secteurs, en revanche, (par exemple Construction, Industrie Manufacturière, Information et Communication) la survie des entreprises les plus faibles avant le Covid ne suffit pas à expliquer la hausse des entreprises en situation financière très faible.

À ce stade, avec une information encore parcellaire et fragile, nous estimons que l'augmentation des défaillances des TPE et PME devrait, à court terme, être contenue du fait d'une situation de trésorerie très favorable et d'une augmentation contenue de la dette nette. Une partie de ces défaillances sera le fait d'entreprises initialement fragiles et non viables qui auraient disparu en année normale et sans les aides exceptionnelles. Cette augmentation des défaillances ne devrait pas être interprétée comme un échec de l'intervention publique mais plutôt comme un retour à la normale et un rattrapage[25] qui devrait être étalé dans le temps mais pas contrecarré. Dans certains secteurs ou région (notamment construction, industrie manufacturière, information et communication[26], PME dans l'hébergement restauration en Île-de-France) une partie des TPE et PME, faible mais en augmentation, appelle une vigilance particulière. Pour ces entreprises, les risques d'insolvabilité (du fait de l'utilisation de la dette PGE pour financer les pertes de la crise) nous paraissent plus forts que les risques d'illiquidité. Ce constat nous suggère que le retrait des aides dans ces secteurs doit se faire avec prudence. La question de la soutenabilité de la dette pour certaines entreprises de ces secteurs devra être examinée par les différents créditeurs (Banques, *État*, URSSAF, fournisseurs). Les données de comptes bancaires du Crédit Mutuel Alliance Fédérale permettront de vérifier dans les mois à venir dans quelle mesure la reprise de l'activité compense la baisse des aides et donc à quel rythme la dette accumulée par certaines des entreprises pourra être remboursée.

3. Données du Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Première banque à adopter le statut d'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a contribué à cette étude par la fourniture de données de comptes bancaires sur la base de deux échantillons : un échantillon d'entreprises et un échantillon de ménages par tirage aléatoire et construit de telle sorte qu'on ne puisse pas identifier les entreprises (exclusion de sous populations de petite taille) ou les ménages. Toutes les analyses réalisées dans le cadre de cette étude ont été effectuées sur des données strictement anonymisées sur les seuls systèmes d'information sécurisés du Crédit Mutuel en France. Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, cette démarche « s'inscrit dans le cadre des missions qu'il s'est fixées :

- contribuer au bien commun en œuvrant pour une société plus juste et plus durable : en participant à l'information économique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale réaffirme sa volonté de contribuer au débat démocratique ;
- protéger l'intimité numérique et la vie privée de chacun : Crédit Mutuel Alliance Fédérale veille à la protection absolue des données de ses clients ».

(24) Sous l'hypothèse d'absence d'effet saisonnier, qui peut être excessive pour certains secteurs tels que l'hébergement restauration ou encore arts, spectacles et activités récréatives pour lesquels l'été correspond à la saison « haute », avec une situation financière naturellement plus favorable par rapport à d'autres périodes de l'année.

(25) Voir à ce sujet Cros M., A. Epaulard et Ph. Martin (2020) : « Les défaillances d'entreprises dans la crise Covid-19 : zombification ou mise en hibernation ? », *Focus du CAE*, n° 051-2020, décembre.

(26) Ce secteur regroupe des activités (l'édition et l'audiovisuel) qui pourraient être assimilées au secteur culturel.

Annexe

Graphique A14. Encours bancaires nets (médiane en milliers d'euros)

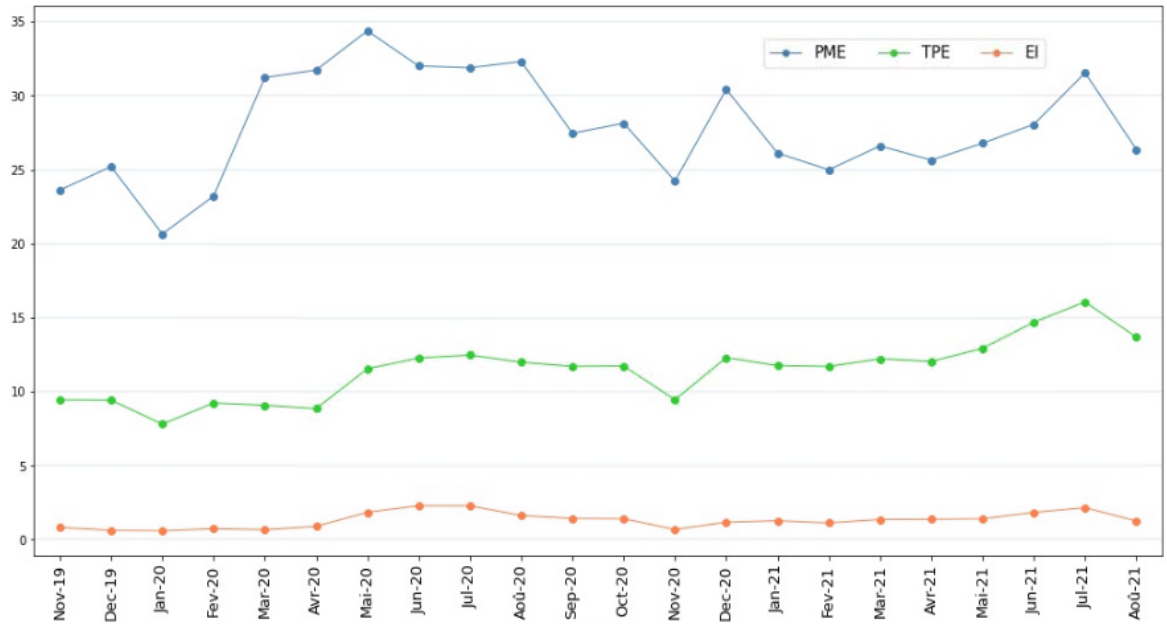

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Graphique A15. Encours bancaire net des PME ; secteur S1 et autres ; PME avec et sans PGE, novembre 2019-août 2021 (normalisé par le CA, valeur moyenne)

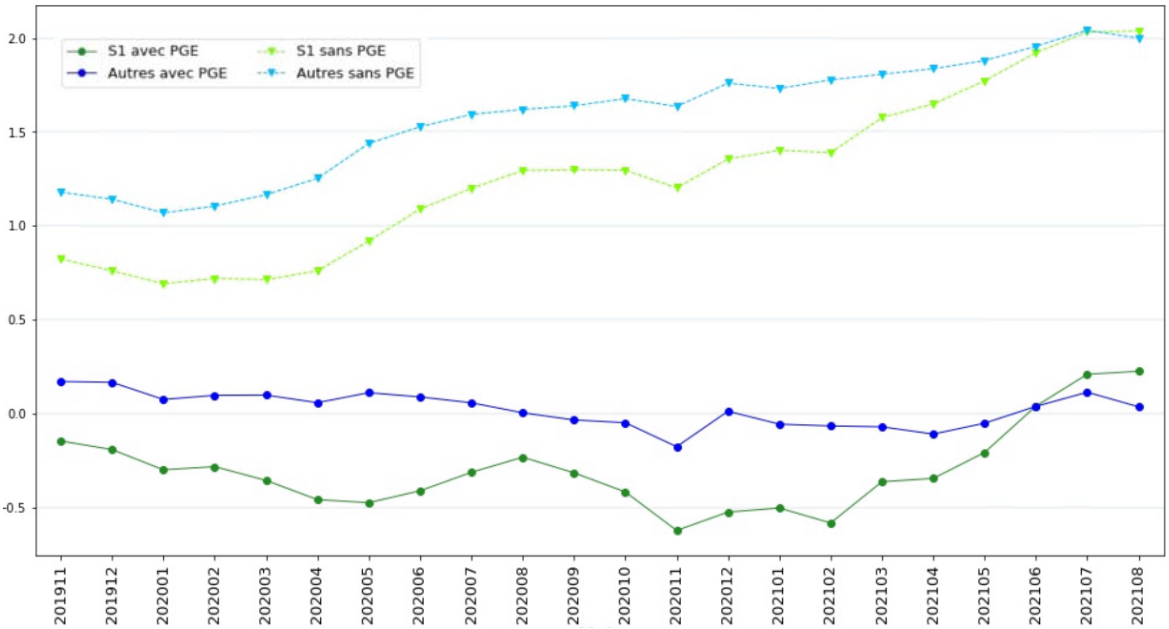

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Graphique A16. Encours bancaire net des TPE ; secteur S1 et autres ; TPE avec et sans PGE, novembre 2019-août 2021 (normalisé par le CA, valeur moyenne)

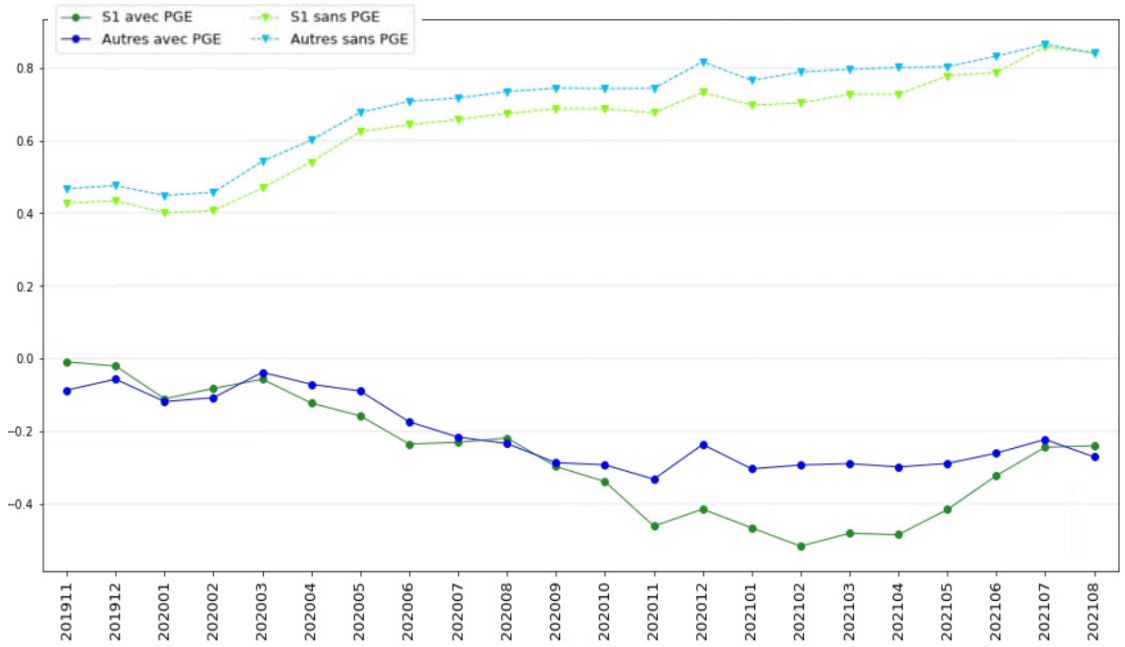

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Graphique A17. Restauration traditionnelle : évolution des flux entrants et des recettes par carte bancaire (niveau en base 100, nov. 2019)

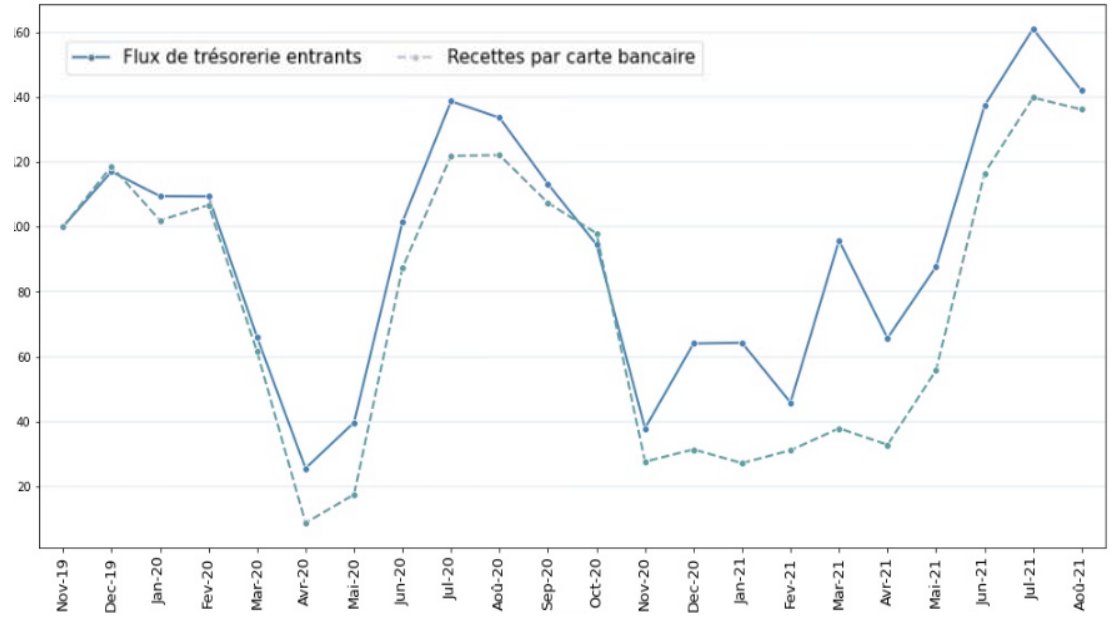

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Graphique A18. Restauration rapide : évolution des flux entrants et des recettes par carte bancaire (niveau en base 100, nov. 2019)

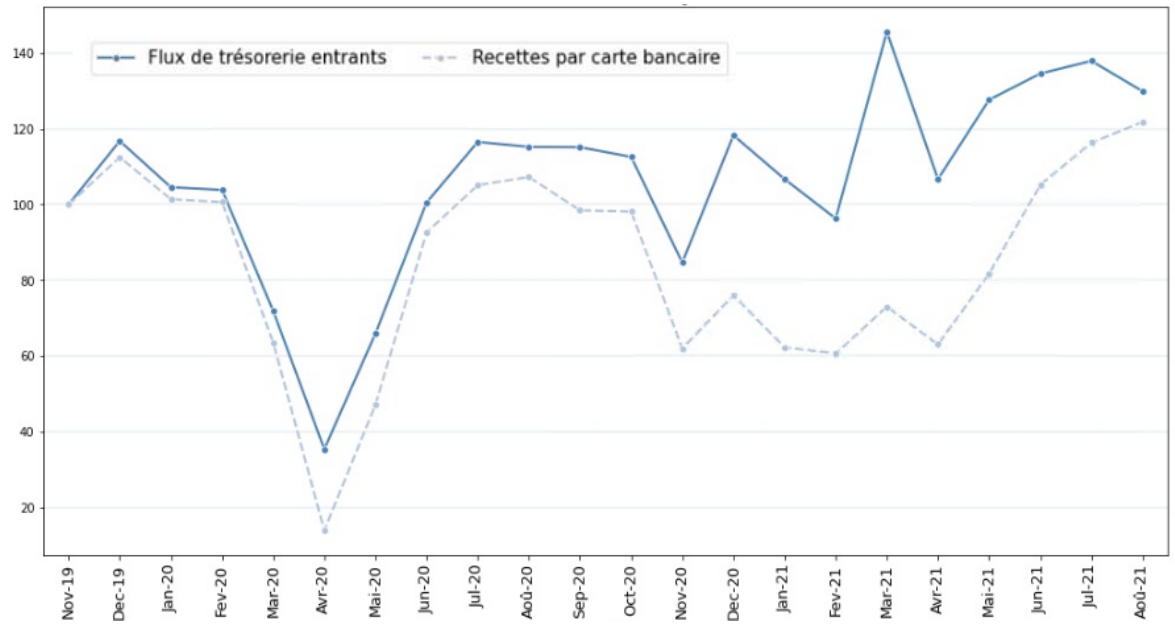

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Graphique A19. Évolution des comptes autour de la prise de PGE (PME)

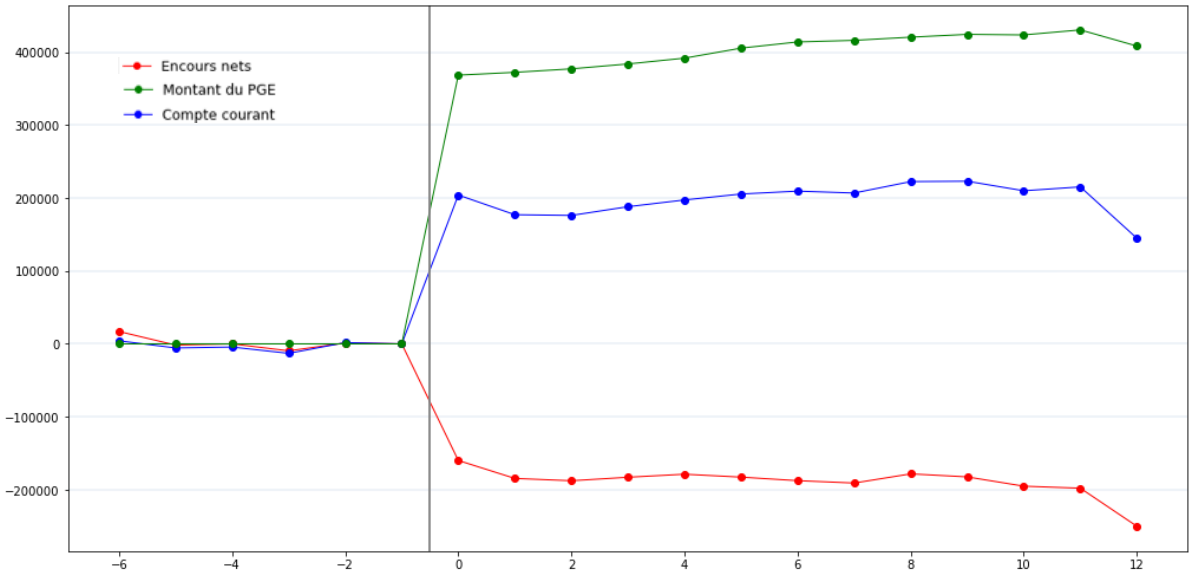

Lecture : Le graphique représente les variations des comptes courants, de dette trésorerie et les encours nets totaux avant et après la prise d'un PGE. Les valeurs ont été ramenées à 0 le mois avant la prise du PGE (sauf pour le montant du PGE qui par définition était à 0 avant la prise du PGE).

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Graphique A20. Évolution des comptes autour de la prise de PGE (TPE)

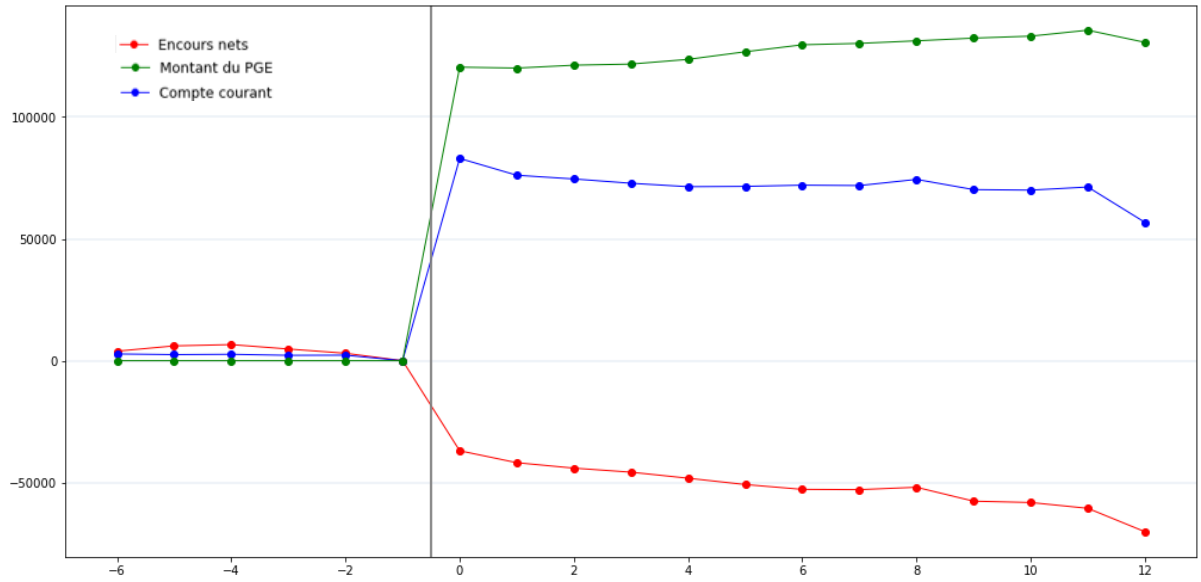

Lecture : Le graphique représente les variations des comptes courants, de dette trésorerie et les encours nets totaux avant et après la prise d'un PGE. Les valeurs ont été ramenées à 0 le mois avant la prise du PGE (sauf pour le montant du PGE qui par définition était à 0 avant la prise du PGE).

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Tableau A2. Situation de trésorerie des entreprises

	Nombre d'entreprises	Pourcentage d'entreprises en situation de liquidité	
		« très faible »	« très bonne »
Industrie manufacturière	11 902	2,62	8,96
Construction	14 697	4,48	7,62
Commerces et réparations automobiles	24 405	2,4	10,74
Transport et entreposage	4 666	2,83	9,09
Hébergement et restauration	8 884	0,69	19,91
Information et communication	3 268	2,63	8,81
Activités immobilières	3 967	3,02	7,36
Activités spécialisées, scientifiques et technologiques	10 745	2,65	9,13
Activités de services administratifs et de soutien aux entreprises	4 240	2,33	8,47
Enseignement	1 188	1,68	11,53
Santé humaine et actions sociales	1 961	2,19	10,2
Arts, spectacles et activités récréatives	1 029	2,43	13,61
Autres services	2 927	1,5	14,55

Lecture : Ce tableau présente pour le mois d'août 2021 la part des entreprises par secteurs qui sont en dessous des seuils des pires 5 % dans la période pré-crise et des entreprises qui sont au-dessus des meilleurs 5 % pré-crise en termes de liquidité.

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.